



CONTRAT COLLECTIF PREVOYANCE OBLIGATOIRE

-
Collectivités et établissements publics
du Maine et Loire de 1 à 350 agents



PRESENTATION TERRITORIA MUTUELLE

**LES AVANTAGES D'UN RATTACHEMENT A LA
CONVENTION**

LES GARANTIES DE L'OFFRE PREVOYANCE

LES CONDITIONS D'ADHESIONS

**NOTRE ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN
PLACE DU CONTRAT**

**LA GESTION ET LE PILOTAGE DE VOTRE
CONTRAT**

PRESENTATION TERRITORIA MUTUELLE

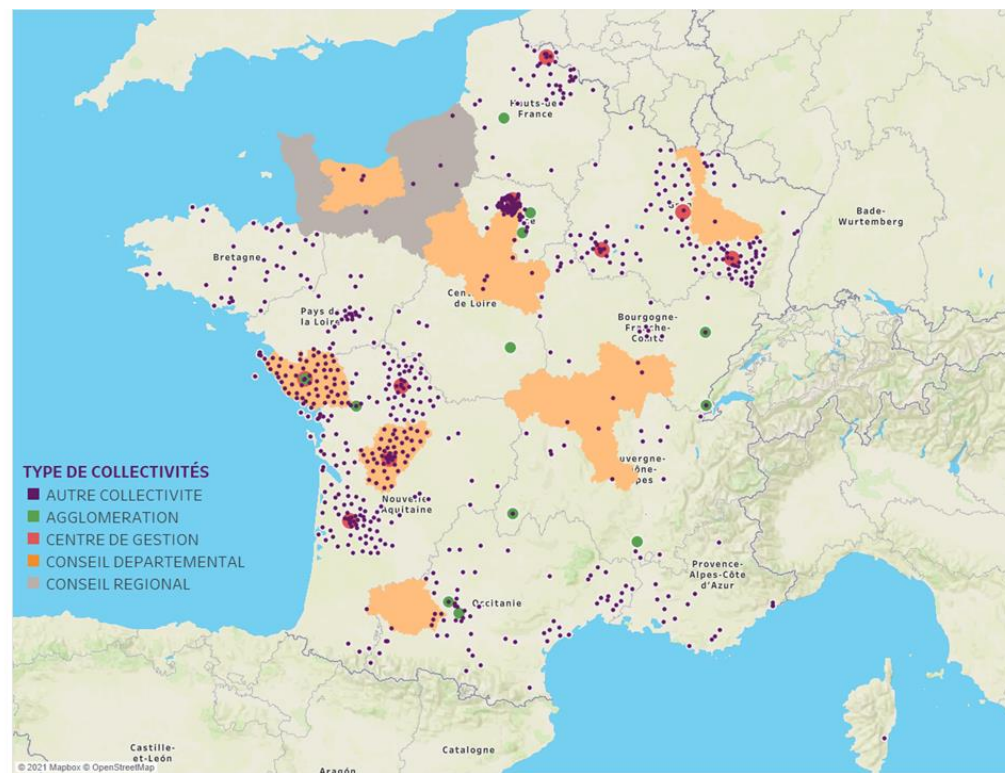
PRESENTATION TERRITORIA MUTUELLE

Une
mutuelle à
**TAILLE
HUMAINE**

150 000
PERSONNES
protégées

2000
COLLECTIVITES
Adhérentes
Et plus de 20
CDG

Une
présence
nationale



VOS INTERLOCUTEURS

PILOTAGE ADHESION SUIVI

Mickaël BEGUSSAUD

Responsable développement

Tél : 05 49 26 65 65/ Port : 06 69 65 02 26
m-begussaud@territoria-mutuelle.fr

GESTION

Agnès HULEU-HODGES

Responsable gestion

Tél : 05 49 26 11 89
a-huleuhodges@territoria-mutuelle.fr

LES AVANTAGES D'UN RATTACHEMENT A LA CONVENTION

LA DÉMARCHE RÉGIONALE PORTÉE PAR LES 5 CENTRES DE GESTION DES PAYS DE LA LOIRE

Les enjeux de la prévoyance :

- L'attractivité de l'emploi et la qualité de vie au travail pour les collectivités et les établissements publics,
- Un cadre réglementaire qui s'impose aux Centres de Gestion et aux collectivités au 1^{er} janvier 2025,
- Une complexité et expertise nécessaire.



Un dossier commun mené au niveau régional avec :

Un accompagnement expert sur tous les aspects juridiques, sociaux, fiscaux, financiers

Pour la mise en place des contrats de prévoyance et leur suivi et pilotage sur les 6 ans

Un marché régional d'assurance

Attribués en juillet 2024

Un dialogue social conduit au niveau régional

Accord collectif régional du 9 juillet 2024 : adhésion obligatoire des agents et participation employeur minimale de 50 % de la cotisation



COOPÉRATION
CENTRES DE GESTION
PAYS DE LA LOIRE
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE

LES AVANTAGES DU CONTRAT DE PRÉVOYANCE POUR LES COLLECTIVITÉS

Un cadre
juridiquement
sécurisé

Des garanties très
protectrices et
conditions tarifaires
avantageuses pour
vos agents

Un accompagnement
par les CDG tout au
long du contrat



La convention de participation avec adhésion obligatoire des agents donne accès à des **taux de cotisations jusqu'à 35% plus avantageux** qu'avec une adhésion facultative des agents



COOPÉRATION
CENTRES DE GESTION
PAYS DE LA LOIRE
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE



- ❑ Mise en conformité de votre collectivité vis-à-vis du Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 et de l'accord national relatif aux garanties de protection sociale complémentaire
- ❑ Simplification de la gestion et du suivi des demandes d'indemnisations par:
 - ❑ La mise à disposition un **portail de gestion dématérialisé**
 - ❑ La centralisation des dossiers auprès d'un assureur unique
- ❑ Donner accès à vos agents à tous les avantages d'un contrat collectif:
 - ❑ Un **taux de cotisation négocié et unique** pour tous les agents **sans notion d'âge**.
 - ❑ Adhésion **sans délai de stage ni questionnaire de santé**
 - ❑ Une cotisation prélevée directement sur le salaire et évoluant en fonction de votre situation réelle.
 - ❑ La **garantie assistance** à domicile incluse.
 - ❑ Un **espace adhérent** en ligne

LES GARANTIES DE L'OFFRE PREVOYANCE

Niveau de couverture de 90% ou 95% à votre choix en tant qu'employeur

Garantie Incapacité «Maintien de salaire»

En cas de passage à demi-traitement à la suite d'une maladie ou d'accident de la vie privée, TERRITORIA Mutuelle complète la rémunération nette de vos agents (TIN + NBIN + RIN) à hauteur de **90 % ou 95%** en cas de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie

Garantie Invalidité PERMANENTE

En cas d'inaptitude à toutes fonctions et d'impossibilité à exercer leur activité, TERRITORIA Mutuelle complète, jusqu'à l'âge légal de départ à la retraite des agents concernés, leur pension d'invalidité par une rente à hauteur de **90% ou 95%** de leur Traitement Indiciaire net + nouvelle bonification indiciaire nette + Régime Indemnitaire net

GARANTIES OPTIONNELLES AUX CHOIX DE L'AGENT

Option 1: Perte de retraite

En cas d'invalidité, les agents CNRACL ne cotisent plus pour leur retraite. A partir de leur date de mise en retraite officielle, TERRITORIA Mutuelle leur versera un **capital de 20 000€**

Option 2: Décès et IAD (Invalidité Absolue et Définitive)

En cas de décès de l'adhérent ou si l'adhérent se trouve en situation d'IAD, TERRITORIA Mutuelle verse aux bénéficiaires ou à l'adhérent, un **capital égal à 50%** du traitement indiciaire brut annuel, de la nouvelle bonification indiciaire Brute annuel et du régime indemnitaire Brut annuel.

Option 3: Régime Indemnitaire plein traitement

En cas de d'arrêt maladie en période de congé longue maladie, congé longue durée et congé de grave maladie, TERRITORIA Mutuelle complète **90% ou 95% du régime indemnitaire net (RIN)** de l'agent concerné

TABLEAU DES GARANTIES ET DES TAUX DE COTISATIONS

GARANTIES	TAUX DE COTISATION	
	Couverture à 90%	Couverture à 95%
GARANTIES OBLIGATOIRES		
Garantie Incapacité – Couverture du TIN + NBIN + RIN pour les périodes de demi-traitement en CMO, CLM, CGM et CLD	1,30% du TIB + NBIB + RIB	1,50% du TIB + NBIB + RIB
Garantie Invalidité – Couverture du TIN + NBIN + RIN en cas de retraite anticipé pour invalidité		
GARANTIES OPTIONNELLES		
Garantie Perte de Retraite – Capital de 20 000€	0,63% du TIB + NBIB + RIB	0,63% du TIB + NBIB + RIB
Garantie Décès – IAD – Capital de 50% du TIB + NBIB + RIB annuel	0,22% du TIB + NBIB + RIB	0,22% du TIB + NBIB + RIB
Renfort de la couverture du Régime Indemnitaire – Couverture du régime indemnitaire durant les périodes de plein traitement en CLM, CGM et CLD.	0,17% du TIB + NBIB + RIB	0,18% du TIB + NBIB + RIB

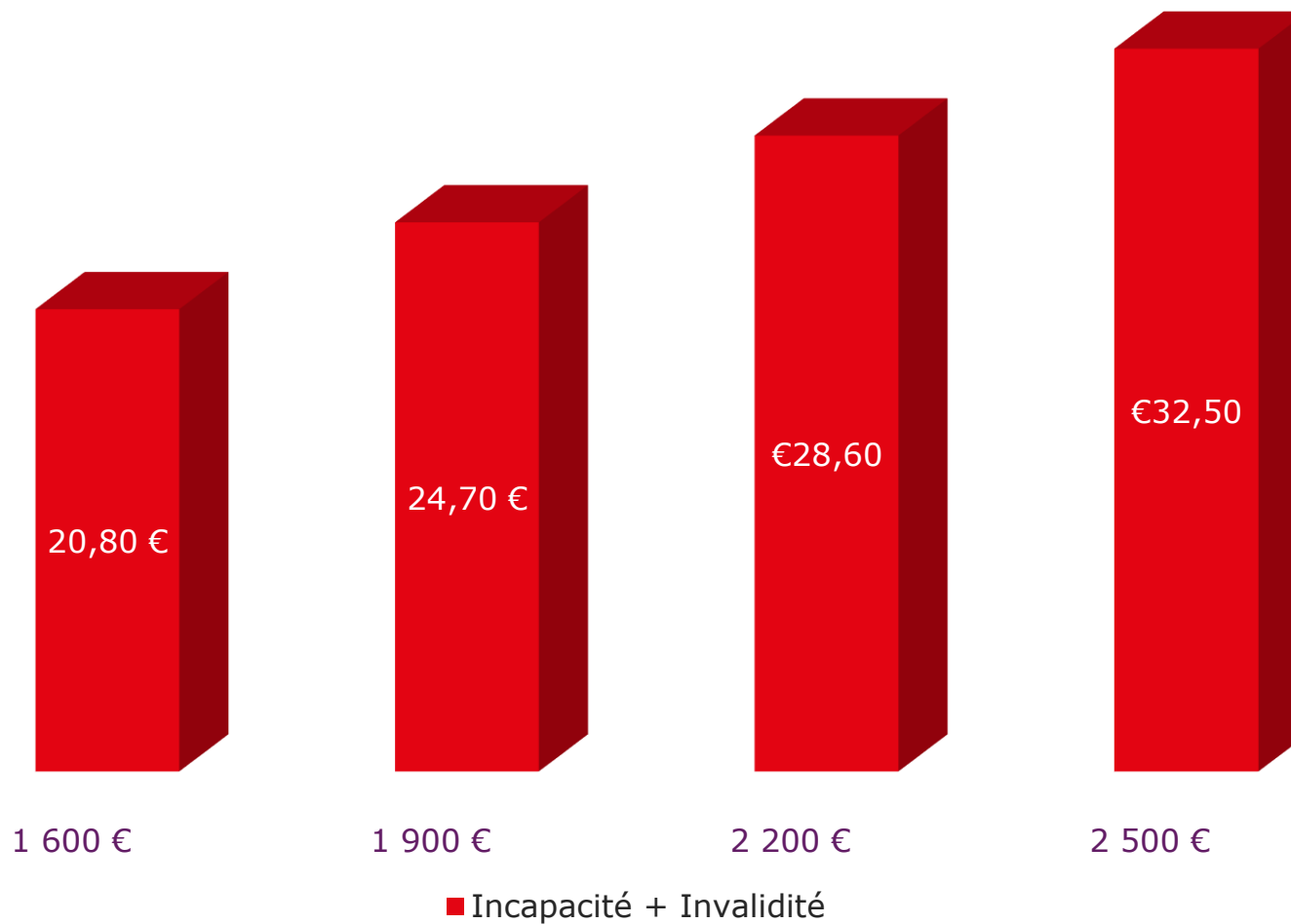
TIN : Traitement Indiciaire Net
NBIN : Nouvelle Bonification Indiciaire Nette
RIN : Régime Indemnitaire Net

TIB : Traitement Indiciaire Brut, y compris indemnité compensatrice de la CSG
NBIB : Nouvelle Bonification Indiciaire Brute
RIB : Régime Indemnitaire Brute

SIMULATION DE COTISATIONS – GARANTIES OBLIGATOIRES

(Hors participation financière)

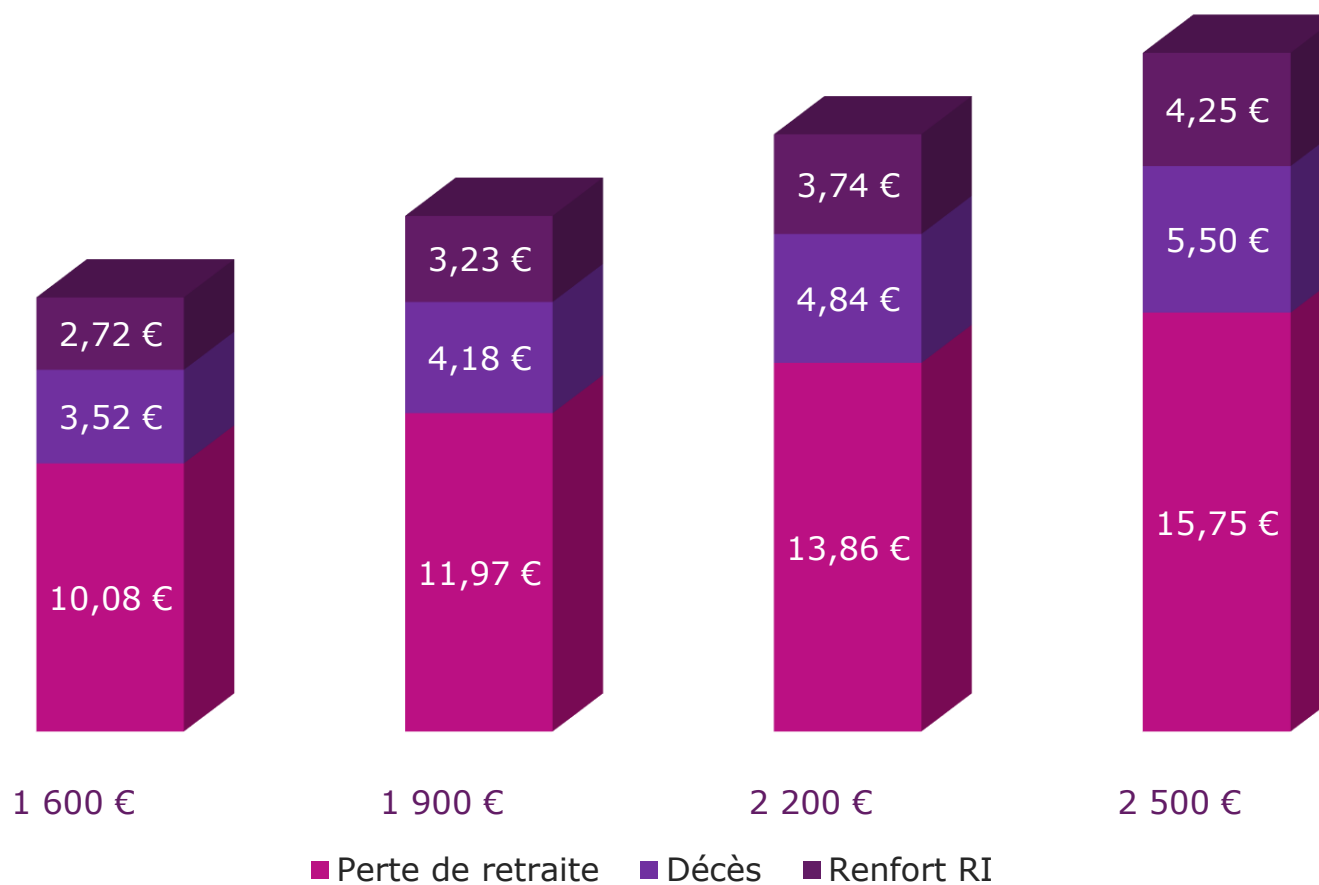
Taux de couverture à 90%



SIMULATION DE COTISATIONS – GARANTIES FACULTATIVES

(Hors participation financière)

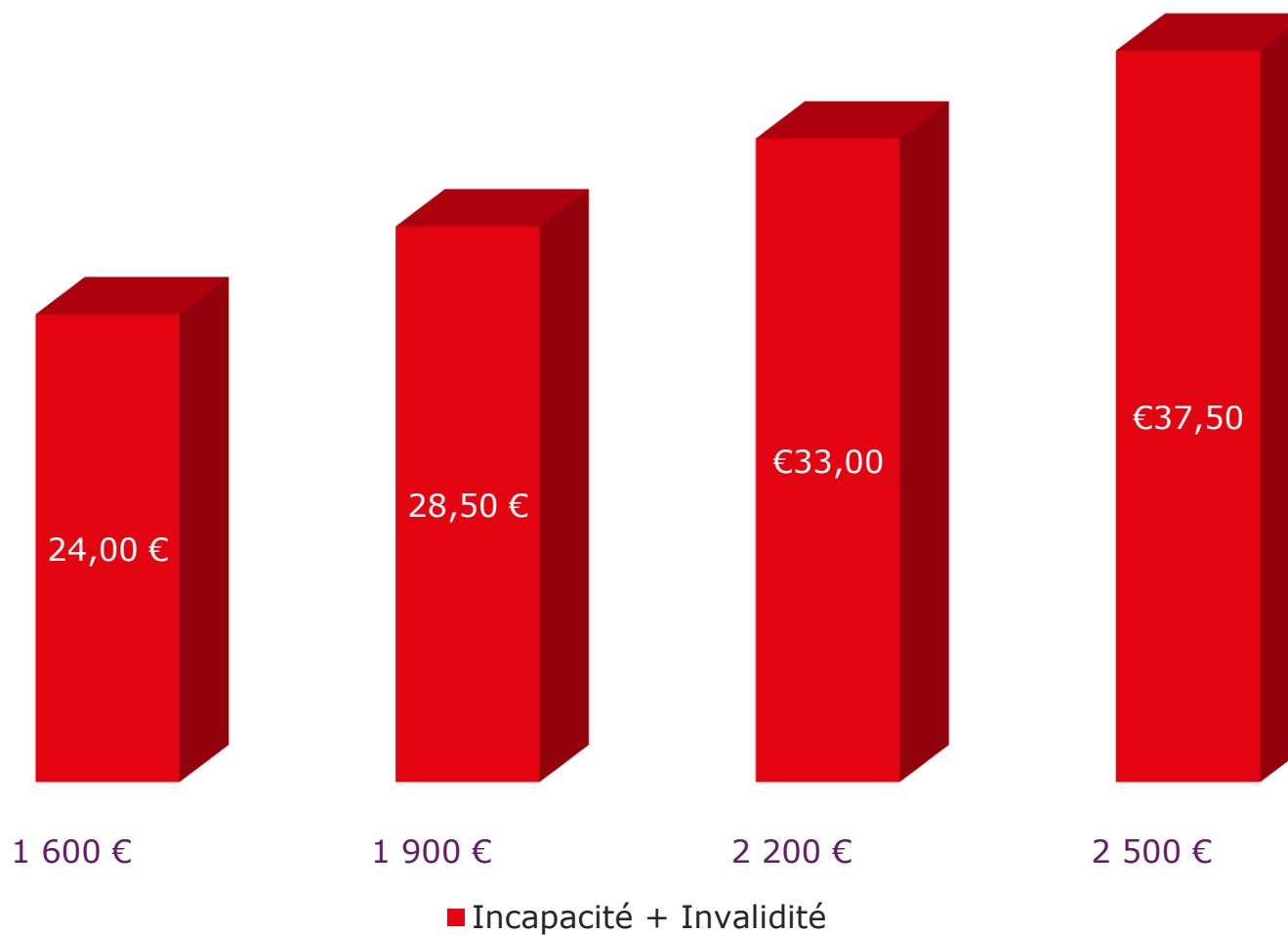
Taux de couverture à 90%



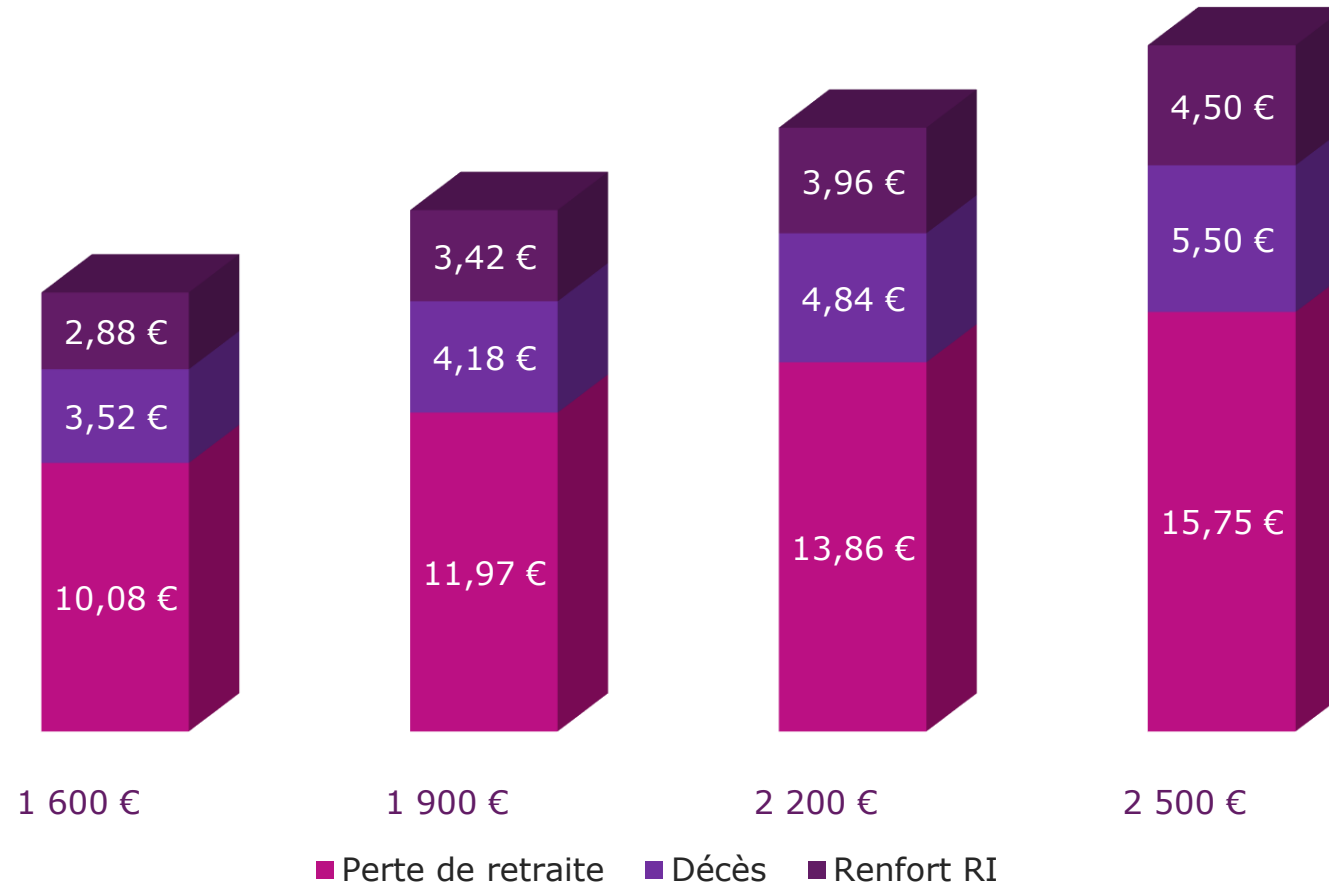
SIMULATION DE COTISATIONS – GARANTIES OBLIGATOIRES

(Hors participation financière)

Taux de couverture à 95%



Taux de couverture à 95%



LES CONDITIONS D'ADHESIONS

ADHÉSION POUR LES AGENTS EN ACTIVITÉ NORMALE DE SERVICE

Adhésion automatique au socle de garanties INCAPACITE + INVALIDITE au 01/01/2025

ADHÉSION POUR LES AGENTS EN ARRÊT DE TRAVAIL AU 31/12/2024

Adhésion automatique au socle de garanties INCAPACITE + INVALIDITE après reprise de 30 jours continus de votre activité

ADHÉSION POUR LES AGENTS EN ACTIVITÉ NORMALE DE SERVICE

Adhésion possible à compter du 01/01/2025 en complétant un bulletin d'adhésion.

Au-delà, il sera possible d'y souscrire au 1^{er} janvier de chaque année uniquement selon les conditions suivantes:

- L'agent ne devra pas être en arrêt de travail,
- Respecter un préavis de deux mois.

ADHÉSION POUR LES NOUVEAUX AGENTS

Adhésion aux options possible à la date d'entrée dans la collectivité en complétant un bulletin d'adhésion.

Au-delà, il sera possible d'y souscrire au 1^{er} janvier de chaque année uniquement selon les mêmes conditions que celles précisées ci-dessus pour un agent en activité normale de service.

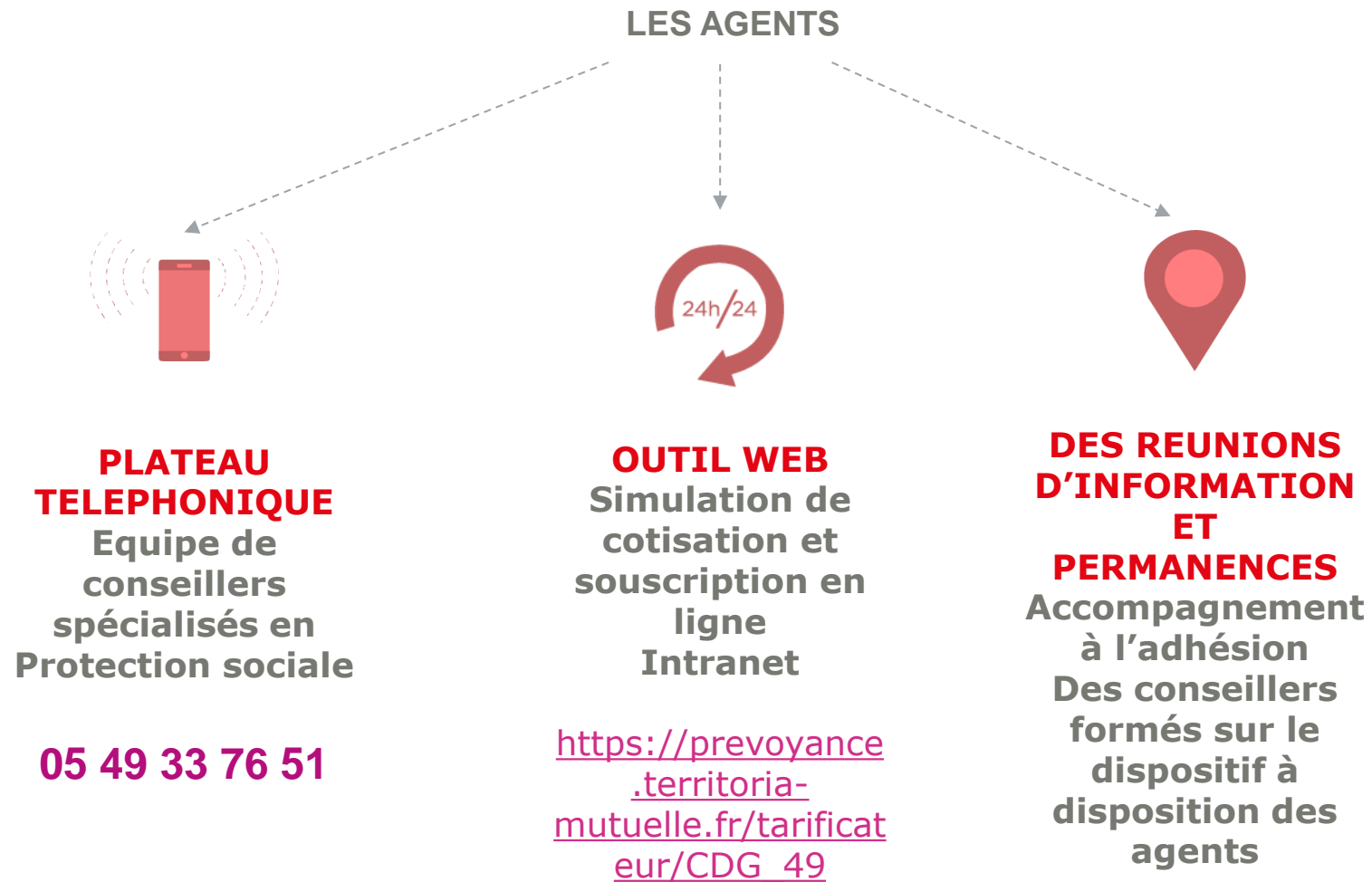
NOTRE ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DU CONTRAT

RATTACHEMENT DE VOTRE COLLECTIVITE A LA CONVENTION

Plusieurs étapes afin de valider la décision de votre collectivité concernant son rattachement à la convention de participation:

- Retourner la **déclaration d'intention** auprès du centre de gestion en précisant notamment le niveau de couverture retenu pour l'ensemble de vos agents (90% ou 95%), les coordonnées d'un référent de votre collectivité et la date de votre CST.
- TERRITORIA Mutuelle prendra contact, avec le référent identifié, au lendemain de votre CST afin de confirmer votre choix et vous faire parvenir un **Bulletin d'Adhésion Collectivité**. Ce sera également l'occasion de définir une éventuelle date de présentation de l'offre à vos agents.
- Compléter et retourner le **Bulletin d'Adhésion Collectivité** qui vous sera fourni par TERRITORIA Mutuelle, accompagné de la liste effective de vos agents.
- A réception de ce document, TERRITORIA Mutuelle lancera le paramétrage de votre contrat, l'intégration du fichier envoyé par la collectivité dans notre outil de gestion et la création des documents contractuels.

LA COMMUNICATION AUPRES DE VOS AGENTS



En partenariat avec la collectivité, **TERRITORIA Mutuelle** met à votre disposition :

Un pack complet d'adhésion dématérialisé sera mis à disposition du service RH de la collectivité

- La plaquette explicative des garanties
- La notice d'information,
- Le bulletin d'adhésion aux garanties facultatives,
- La clause de désignation des bénéficiaires (pour la garantie décès)
- Lettre de résiliation.

LA POSSIBILITE DE SOUSCRIRE EN LIGNE

Un outil WEB de tarification des garanties est disponible sur l'espace adhérent de chaque agent et peut être inséré sur votre intranet avec un lien vers un site dédié pour la souscription en ligne des garanties optionnelles



LE SAVIEZ - VOUS ?

Après 3 mois d'arrêt de travail, vous perdez 50% de votre salaire en cas de maladie ou d'accident de la vie privée.

[En savoir plus](#)

ADHEREZ EN 3 ETAPES
AU CONTRAT COLLECTIF MAINTIEN DE SALAIRE



RENSEIGNEZ VOTRE SITUATION



SIMULEZ VOTRE COTISATION



FINALISEZ VOTRE ADHESION

C'est parti ! 

En signant, j'atteste l'exactitude des renseignements contenus dans ce document et m'engage à en signaler toute modification. Je certifie avoir été sollicité par TERRITORIA MUTUELLE pour déterminer mes besoins et exigences en matière de couverture prévoyance complémentaire afin de recevoir un conseil adapté à ma situation et à mon budget. J'ai reçu le document d'information sur le produit d'assurance et pris connaissance de la notice d'information et des statuts disponibles sur territoria-mutuelle.fr ou à la demande au 05 49 33 76 51. La collecte et la conservation de vos données personnelles est effectuée par TERRITORIA MUTUELLE afin d'assurer la gestion administrative et commerciale de votre dossier, ainsi que pour répondre aux exigences réglementaires qui encadrent votre contrat. Celles-ci sont transmises aux partenaires de gestion afin de mettre en oeuvre l'ensemble de vos garanties. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité, ainsi qu'un droit à la limitation du traitement. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en contactant notre délégué à la protection des données personnelles par mail à dpo@territoria-mutuelle.fr ou par courrier à TERRITORIA MUTUELLE - à l'attention du DPO.

Le tarificateur permet :

- De **réaliser un devis en ligne,**
- De **souscrire aux garanties optionnelles** de manière **dématérialisée**
- De **télécharger son bulletin d'adhésion** prérempli.

Nous privilégions des présentations très didactiques permettant une approche et une appropriation par l'agent des enjeux de la souscription à la prévoyance complémentaire.

Durée: prévoir **1h30**

Projection d'un Power Point et questions/réponses

Des permanences sur site peuvent être sollicitées pendant toute la durée du contrat

LA GESTION ET LE PILOTAGE DE VOTRE CONTRAT

L'EXTRANET A DISPOSITION DE LA COLLECTIVITE

TERRITORIA Mutuelle met à votre disposition un portail de gestion dématérialisé qui a pour objectif **de faciliter la gestion de vos services RH.**

- **Gestion des adhésions**

 - Possibilité de saisir les adhésions, ajouter des bénéficiaires...

 - Suivi des adhésions en cours

 - Extraction du listing de vos adhérents en fichier EXCEL

- **Gestion des indemnisations**

 - Suivi en temps réel des indemnisations** (montant des indemnités, date de versement, indication des pièces manquantes...)

- **Gestion des précomptes sur salaire/ appel de cotisations**

 - Mise à disposition chaque mois d'un **fichier actualisé vous permettant de réaliser les précomptes sur salaire**

Cet outil comprend également **une bibliothèque de documents contractuels** (Bulletin d'adhésion, notice d'information,...)

Et pour vos agents

Dès que l'adhésion d'un agent est saisie chez TERRITORIA Mutuelle, l'agent concerné reçoit un **SMS de confirmation** de son adhésion, et un **courriel** contenant ses identifiants et mot de passe afin de se connecter à son **espace adhérent**.

Pour faciliter les démarches de vos agents et leur permettre d'accéder en temps réel à leur dossier **TERRITORIA Mutuelle** met à disposition de vos agents:

un espace adhérent

- Pour **consulter ses garanties souscrites**
- Pour **suivre en temps réel ses remboursements**

TERRITORIA Mutuelle met à la disposition des agents territoriaux adhérents ce service global en inclusion dans sa cotisation. Il concerne l'agent territorial ainsi que sa famille.

Ce service se nomme : **MUT NOV SERVICES +**

Un N° tél : **09 69 32 82 67** - Site internet dédié : <http://www.mutnov-services-plus.fr>.

Un accompagnement de ma santé au quotidien



Gourmet Therapy

Des vidéos de recettes gourmandes et saines, généreusement concoctées par Lila Bret, finaliste de l'émission Le Meilleur Pâtissier et David Paitraud, docteur en pharmacie et journaliste multimédia.



Conseils Santé

Découvrez des articles de prévention et conseils pour prendre soin de votre santé au quotidien.



Des services au quotidien

Un catalogue de services compris dans votre offre pour vous accompagner dans votre quotidien tout au long des évènements de vie ou dans des moments difficiles avec les services d'assistance.



Demande d'assistance digitale

Faire une demande d'assistance en ligne, c'est désormais possible. Avec Emma, faites-vous accompagner et gagnez du temps dans vos démarches.

Notre contrat maintien de traitement comprend **la garantie assistance** dès le 1er jour d'arrêt de travail.

Des exemples:

En cas d'arrêt de travail suite à un accident, d'un décès d'un membre de la famille, de troubles anxio-dépressifs...

- Assistance **psychologique par téléphone 24h/24 et 7j/7**

En cas d'immobilisation à domicile pendant plus de 5 jours suite à une maladie ou un accident corporel

- **Livraison de médicaments,**
- **Portage d'espèces, de repas,**
- **Livraison de courses,**

En cas de survenance d'une pathologie lourde avec hospitalisation supérieure à 5 jours

- **Aide-ménagère,**
- **Garde d'enfants, conduite à l'école/activités**
- **Transport aux rdv médicaux,...**

TERRITORIA Mutuelle s'engage sur les délais suivants :

- **8 jours ouvrés** à partir de la réception d'un dossier complet.

A chaque versement d'indemnisation, l'agent reçoit un **SMS précisant la date et le montant de la prestation.**

L'agent peut suivre à tout moment l'évolution de son indemnisation sur son espace adhérent.

Merci pour votre écoute!